



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction des Finances publiques d'Eure-et-Loir**  
Centre des Finances Publiques de Chartres  
**Service de la Publicité Foncière et Enregistrement**

5 Place de la république  
28019 CHARTRES Cedex

Mél : [spfe.chartres@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:spfe.chartres@dgfip.finances.gouv.fr)

**Objet : Déléation de signature**

**Déléation de signature du responsable  
du Service de la Publicité Foncière et Enregistrement de Chartres**

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière et enregistrement de Chartres,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide :

**Article 1 :**

Déléation de signature est donnée à Monsieur GENETAY Anthony, Inspecteur des Finances publiques, adjoint au responsable du service de la publicité foncière et enregistrement de Chartres, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, et plus généralement, tous les actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée à Madame MORICE Marine, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service de la publicité foncière et enregistrement de Chartres, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, et plus généralement, tous les actes d'administration et de gestion du service.

**Article 3 :**

Délégation de signature est donnée à Madame MAILHES Carole, Cheffe de contrôle du service de la publicité foncière et enregistrement de Chartres, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 10 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 10 000 € ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, et plus généralement, tous les actes d'administration et de gestion du service.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Madame BUFFAULT Anne-Marie, Cheffe de contrôle à l'antenne de Dreux, adjointe au responsable du service de la publicité foncière et enregistrement de Chartres, à l'effet de signer :

1°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et à l'enregistrement, et plus généralement, tous les actes d'administration et de gestion du service.

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Mesdames HAEZEBROUCK Marie-Christine, PUCHEU Christel, SESPLUGUES Catherine et à Monsieur THIBAULT Jean-Marie à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière.

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée à Madame GARNIER Émilie, à l'effet de signer :

- 1°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à l'Enregistrement ;
- 2°) les restitutions dans la limite de 10 000 € .

**Article 6 :**

le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir.

A Chartres , le 28 septembre 2023

Le comptable public,  
Responsable du service de la publicité foncière et  
enregistrement de Chartres

Signature



Marc DONIS  
Inspecteur Divisionnaire Hors Classe  
des Finances publiques  
Comptable du SPF-E de Chartres

